



## DELIBERATION n° 2017 – 16

### Élection des deux représentants et suppléants de collectivités territoriales et de leurs groupements au Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 14 septembre 2017 à Aiguebelle, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration, approuvé par délibération n° 2009-9 du 17 juillet 2009,

Vu les candidatures de :

- Monsieur Marc BAUER et Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD son suppléant,
- Monsieur Rémi ZANATTA et Monsieur Jacques ARNOUX son suppléant,

**Désigne les deux représentants et suppléants des collectivités territoriales et de leurs groupements :**

- **Monsieur Marc BAUER**, maire de Val d'Isère  
**suppléant Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD** – Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
- **Monsieur Rémi ZANATTA**, Conseiller communautaire de la Communauté de communes de Haute-Maurienne Vanoise  
**suppléant Monsieur Jacques ARNOUX** – Maire de Val-Cenis

Votants : 38  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 10

Adopté à Aiguebelle, le 14 septembre 2017

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS